



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION NATIONALE D'EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS
9 mars 2021

Faisant suite à l'examen du 09/03/2021, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 09/03/2021.

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société Cochlear France SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de processeurs de la prothèse ostéo-intégrée BAHA 4, détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code	Intitulé	Références/terme à radier	
2326438	Prothèse ostéo-intégrée, COCHLEAR, BAHA 4, processeur	Processeur Cochlear Baha 4 champagne	93630
		Processeur Cochlear Baha 4 noir	93631
		Processeur Cochlear Baha 4 gris ardoise	93632
		Processeur Cochlear Baha 4 châtain	93633
		Processeur Cochlear Baha 4 Bleu Océan	93634

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif